



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

**Étaient présents :**

Monsieur Robert Tremblay, Maire  
Monsieur Joël Lévesque Conseiller # 1  
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2  
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3  
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4  
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

**EST ABSENTE :**

Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.  
(3 ) personne du public assistent à la séance aordinaire

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2512-01**

Il est proposé par **Monsieur Joël Lévesque** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025.
4. Adoption des comptes à payer de novembre 2025
5. Fonds de Visibilité Northland 2025
6. Entente de location Centre Communautaire janvier 2026
7. Résolution pour le déneigement stationnement Église



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

8. Entente de passage Voirie Forestières 9-10<sup>e</sup>Rang St-Paule
9. Résolution pour les résidents des Lacs Malfait et Canard en lien avec la demande d'approbation de la MRC de la Matanie
10. Préparation budget 2026 et plan triennal 2026-2027-2028
11. Période des questions
12. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025**

#### **RÉSOLUTION 2512-02**

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter le procès-verbal du lundi 10 novembre 2025 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4. Adoption des comptes à payer de novembre 2025**

#### **RÉSOLUTION 2512-03**

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** d'adopter les comptes à payer pour le mois de novembre 2025 pour un total des comptes incompressibles de 37 919.67\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 80.20\$, les salaires nets des employés de 13 001.28\$, les remboursements des prêts de 8 050.37\$, le remboursement des DAS d'octobre de 9 583.86\$ un montant de 1 017.16\$ soit le paiement des services publics, un montant de 2 086.29\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 2 352.59 \$, le retrait par un citoyen direct par perception de compte de 1 373.68\$ et un montant de 32 193.63 \$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 70 113.30\$ pour le mois de novembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **5. Fonds de Visibilité Northland 2025**

Robert Tremblay, Maire, confirme avoir discuter avec Madame Marie-Ève Landry de Northland Power en lien avec les projets du Fonds Visibilité 2025.

### **6. Entente de location Centre Communautaire janvier 2026**

André Marcil confirme avec obtenu une demande de location du bar suite au départ de Madame Françoise Dufour, responsable jusqu'au 31 décembre 2025.

#### **RÉSOLUTION 2512-04**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** de procéder à la préparation du bail de location pour la durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au coût réel des frais internet, du WIFI et de vingt pour cent (20%) des coûts réels du chauffage et de l'électricité du Centre Communautaire.

Les frais de téléphone, de télévision, du MEV pour la facturation obligatoire, les frais d'assurances responsabilités et tous les autres frais seront à la charge du locataire pour la durée du bail.

André Marcil, directeur général, sera mandater afin de préparer le contrat de location entre le locataire et la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre.

De plus, la location de la salle communautaire sera en location par contrat en bonne et due forme au coût de cent dollars (100.00\$) par jour par événement, des frais supplémentaires pourront être facturer si la salle n'est pas remise comme reçue, une personne devra être responsable de l'ouverture et de la fermeture lors de la location de celle-ci.

### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 7. Résolution pour le déneigement stationnement Église

André Marcil confirme avoir reçu une demande de déneigement de la part de la Fabrique de Saint-Léandre pour l'hiver 2025-2026 .

### RÉSOLUTION 2512-05

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de proposer une demande de location du stationnement en façade et une partie de gauche, de l'église pour augmenter l'espace de stationnement pour des événement au centre culturel de Saint-Léandre

Considérant que le centre communautaire peu recevoir 101 personnes et que le stationnement est nettement insuffisant pour recevoir les automobiles des personnes qui se déplacent.

Il est proposé de faire une demande, à la Fabrique de Saint-Léandre, de louer une partie du stationnement de l'Église à la municipalité de Saint-Léandre.

La Municipalité de Saint-Léandre propose une somme d'un dollar par année, pour le prix de la location, mais s'engage à faire le déneigement en saison hivernal.

La Fabrique de Saint-Léandre pourra continuer à utiliser ce stationnement pour ses besoins, ainsi que les citoyens et visiteurs de Saint-Léandre.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

La cours et stationnement de l'Église de Saint-Léandre pourra également être utiliser comme lieux de virement des équipements de déneigement, de l'entrepreneur de la Rue Principale.

Un espace de stationnement de quelques voitures, à gauche de l'église devra également être entretenue.

La municipalité ne peut être tenue responsable des dommages sur ce stationnement de l'Église de Saint-Léandre.

Le vote est demandé :

**Pour :** Monsieur Gérald Tremblay **Contre :** Monsieur Joël Lévesque  
Monsieur Blaise Barrette  
Madame Lisa Ann Jungemann  
Madame Julie Bérubé

**Adoptée à la majorité de cinq contre un des conseillers présents**

### **8. Entente de passage Voirie Forestières 9-10eRang St-Paule**

#### **RÉSOLUTION 2512-06**

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann d'autoriser le passage du seul camion forestier de l'Entreprise Forestière FAD (Monsieur Felix Marin) du 63 rue Joubert à Sayabec , Québec du G0J 3K0 par le 9e et 10e Rang à Saint-Léandre vers le Chemin du Lac Castor à Sayabec pour l'hiver 2025- 2026 de lui permettre de l'entretenir à partir de la virée des camion de déneigement jusqu'à la route entre St-Paule et Sayabec d'être responsable de remettre le 9 et 10 e Rang au début du printemps 2026 à ses frais à partir de la route Levasseur jusqu'à la virée des camion de déneigements à la satisfaction de la municipalité, en incluant au besoin du gravier et du nivellage avant le 15 mai 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **9. Résolution pour les résidents des Lacs Malfait et Canard en lien avec la demande d'approbation de la MRC de la Matanie**

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité a reçu une demande formelle pour une résolution pour les résidents des Lacs Malfait et Canard en lien avec la demande d'approbation de la MRC de la Matanie, cependant plusieurs détails demandent des éclaircissement de la part des demandeurs en lien avec le concept. Ce point est reporter à une date ultérieur

### **10. Préparation budget 2026 et plan triennal 2026-2027-2028**

André Marcil, confirme la séance extraordinaire sur le dépôt du budget 2026 et du plan Triennal 2026-2027-2028, se tiendra le jeudi



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

18 décembre 2025 à 19h30 au Centre Communautaire de Saint-Léandre.

### 11. Période des questions

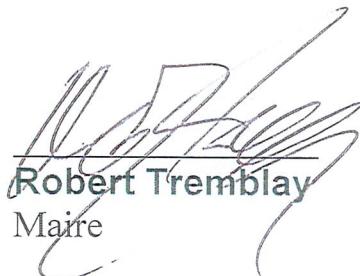
Une période des questions est tenue.

### 12. Levée de la séance ordinaire

#### RÉSOLUTION 2512-07

Il est proposé par Monsieur Joël Lévesque et résolu de procéder à la levée de séance 8 décembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 heures 15

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Robert Tremblay  
Maire



André Marcil,  
Directeur général,  
Greffier-trésorier